

CT DU 04/07/22

Présents : MM. Gilles VIARD, Carlos DE BARROS, Éric CLAVIER, Jordan GUERIN.
Absent : Franck PAWLICKI

Absent excusé : Jacky GAUTHIER

Retard : Hervé ERMINI (1 heure)

Ordre du jour :

- ⚽ Litige qualification joueur licencié dans deux clubs différents
- ⚽ Irrégularité des feuilles de match
- ⚽ Feuilles de match non retournées
- ⚽ Coupe de l'Aube

⚽ LITIGE

Un joueur licencié à l'ASLPT a pris part à la finale départementale de la Coupe de l'Aube le 19 juin dernier alors qu'il est également licencié dans le club de JS Saint Julien FC.

L'article 2 stipule :

Un sportif ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP pour la pratique des activités proposées dans son association.

La licence qu'un joueur peut demander au titre de la Fédération Française de Football doit être établie au nom de cette même association, sauf dérogation accordée par le Comité départemental pour la pratique au seul niveau départemental.

Après audition d'un représentant du club, la CT décide :

Match perdu par pénalité. L'AS PAYNS est déclaré vainqueur de la finale consolante Juniors

Joueur en cause : dossier transmis à la Commission de Discipline car aucune dérogation n'a été consentie.

*N'ont pas pris part au vote : Jordan GUERIN (membre de l'AS PAYNS)
et Hervé ERMINI (absent lors de l'audition).*

⚽ IRREGULARITES DES FEUILLES DE MATCH :

La CT note de nombreuses « curiosités » sur les feuilles de match et particulièrement dans le championnat Seniors+...

 **FEUILLES DE MATCH NON RETOURNEES**

Les équipes concernées seront pénalisées selon l'article 14.

 **COUPE DE L'AUBE :**

Remerciements à ACE Crédit et ENOVCAR pour le sponsoring des coupes et des médailles.

 **INFORMATION :**

Réunion de rentrée le 2 septembre, Maison des Associations – horaire dans la convocation

Prochaine réunion : date non déterminée

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à ct.ufolep@gmail.com.